PORT AUTONOME
DE COTONOU

Section 0 : Avis d'appel d'offres

Avis d'appel d'offres

Objet : Accord-cadre pour l'entretien des bâtiments et le nettoiement des domaines du Port Autonome de Cotonou (Lots 3 et 4).
Référence de l'AAO : S_DSSEQ_101320

Avis n°: 006.../2025/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 21/02/2025

Identification de la procédure : Appel d'Offres.

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au plan de passation des marchés publics version n° 1 du Port Autonome de Cotonou publié sur son site web www.portdecotonou.bj, et par affichage au tableau d'affichage du PAC le 10 février 2025.

BON A LANCER
DCMP - PAC

2. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds afin de financer ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de l'accord-cadre pour l'entretien des bâtiments et le nettoiement des domaines du Port Autonome de Cotonou (Lots 3 et 4). La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono attributaire qui sera mis en œuvre par émission de lettres de commandes successives sur l'ensemble de sa période de couverture conformément à l'article 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publique en République du Bénin.

3. Le Port Autonome de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services d'entretien des bâtiments et de nettoiement des

domaines du Port Autonome de Cotonou. Les prestations sont reparties en deux (02) lots et se présentent comme suit :

- Lot 3 : entretien des bâtiments extra portuaires du PAC ;
- Lot 4 : nettoiement du bord a quais et les espaces situés entre la clôture séparant le port de pêche du port commercial jusqu'à la hauteur du pignons nord-ouest du magasin 5.

Un candidat peut soumissionner pour tous les lots et être attributaire de tous les lots à la fois s'il dispose de capacités financières cumulée des deux lots prouvés par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier en République du Benin. En conséquence lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement plus avantageuses sur les deux (02) lots mais ne dispose pas de ladite capacité financière requise pour être attributaire des deux lots à la fois, il sera attribué le lot sur lequel l'écart entre le montant du suivant et son montant est le plus élevé.

BON A LANCER DCMP - PAC

Les variantes ne sont pas autorisées.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ; **Email : fadahevigbe@pac.bj** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après : **Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin)** de 8 heures à 12 heures 30 minutes

et de 14 heures à 17h 30 minutes (GMT+1) et/ou sur le site web : www.portdecotonou.bj.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

➢ **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de l'assainissement ou de l'entretien (espaces, bureaux ou locaux) justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;
- Avoir exécuté en tant que prestataire ou sous-traitant au moins un (01) marché d'entretien des bâtiments, de locaux ou de nettoiement des espaces au cours des **trois (03) dernières années (2022-2024) et de l'année en cours d'un montant minimum de vingt-six millions (26 000 000) FCFA HT** pour le **lot 3** et de **vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA HT** pour le **lot 4,** justifiés par une copie de l'attestation de bonne fin d'exécution ou de l'attestation de service fait ou du procès-verbal de réception définitive, signé par le maître d'ouvrage ou son représentants. L'une ou l'autre de la preuve doit être appuyée du contrat (pages de garde, de signature et les pages portant les montants en copie simple) ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement qualifié pour l'exécution de chaque lot ;
- Fournir un engagement sur l'honneur de :
  - mettre à disposition des agents (d'entretien ou de nettoyage) par lot ;

BON A LANCER
DCMP - PAC

- souscrire le personnel de chaque lot à une assurance maladie dont la prime d'assurance pour le panier des soins de base est de 80% conformément à l'article 18 de la loi n°2022-17 du 19 octobre 2022 portant modification de la loi n°2020-37 du 03 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin;
- mettre à disposition et renouveler des moyens matériels et équipements de protection individuelle (EPI) au personnel par lot.
- déclarer le personnel de chaque lot à la CNSS et par conséquent de payer au moins le SMIG

➢ **Exigences financières :**

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) années (2021-2023) au moins égal à **quarante-six millions (46 000 000) FCFA** pour le lot 3 et **quarante-quatre millions (44 000 000) F CFA** pour le lot 4, justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI, la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copies légalisées. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;

  Ou

- Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **six millions**

BON A LANCER DCMP - PAC

deux cent cinquante mille (6 250 000) FCFA pour le lot 3 et de cinq millions neuf cent soixante mille (5 960 000) FCFA pour le lot.4. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

➢ **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de l'assainissement ou de l'entretien (espaces, bureaux ou locaux) justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;
- Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels annuelle avec tacite reconduction sur toute la durée d'exécution de l'accord cadre et couvrant un risque contractuel d'un montant de **trente-sept millions cinq cent mille (37 500 000) FCFA pour le lot 3 et de trente-cinq millions sept cent soixante mille (35.760.000) FCFA pour le lot 4** ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement qualifié pour l'exécution de chaque lot ;
- Fournir un engagement sur l'honneur de :
  - mis à disposition des agents (d'entretien ou de nettoyage) par lot ;
  - souscrire le personnel de chaque lot à une assurance maladie dont la prime d'assurance pour le panier des soins de base est de 80% conformément à l'article 18 de la loi

BON A LANCER
DCMP - PAC

n°2022-17 du 19 octobre 2022 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin;

- mis à disposition et de renouvellement des moyens matériels et équipements de protection individuelle (EPI) au personnel par lot.
- déclarer le personnel de chaque lot à la CNSS et par conséquent de payer au moins le SMIG.

➢ **Exigences financières :**

- Fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour les entreprises n'ayant pas trois (03) ans d'âge. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec la législation de leur pays d'origine ;

Et

BON A LANCER
DCMP - PAC

- Fournir une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire pourrait bénéficier de crédits bancaires à hauteur de **six millions deux cent cinquante mille (6 250 000) FCFA pour le lot 3 et de cinq millions neuf cent soixante mille (5 960 000) FCFA pour le lot 4.** Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de **trente-six (36) mois pour chacun des lots**. La durée d'exécution de chaque lettre de commande issue du présent accord cadre sera fixée sur lesdites lettres de commandes.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 21/02/2025. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics au **Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin)** aux heures suivantes : **08h - 12h30 min et 14h -17h30 min (GMT+1)**. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé aux candidats à leurs frais (Non requis). Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : www.portdecotonou.bj (non applicable) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

BON A LANCER
DCMP - PAC

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou au plus tard le 20/03/2025 à 10h 00 minute (GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **Salle de réunion « salle DJOUGOU » de la Direction des Marchés Publics du PAC, le** 20 mars 2025 **à partir de 10 heures 30 minutes (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'**un million cent vingt-cinq mille (1 125 000) FCFA pour le lot 3 et d'un million soixante-douze mille huit cents (1 072 800) FCFA pour le lot 4.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

BON A LANCER
DCMP - PAC

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

14. Une visite de site sera organisée à l'intention de tous les candidats le 05/03/2025 à ..... (GMT +1). Le point de départ de cette visite est la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou. L'accès à la plateforme portuaire n'est autorisé qu'aux personnes munies des Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Fait à Cotonou le, 21/02/2025

REP. DU BENIN * Direction des Marchés Publics (D. M. P) * PORT AUTONOME DE COTONOU

Le Directeur des Marchés Publics,

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE